

CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 29 janvier 2018

Ordre du jour :

1. Informations du Doyen
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 04/12/2017
3. Tableaux des capacités Masters 2 Droit et Master 1 AES
4. Catalogue formation Relations internationales
5. Demandes de subvention :
 - Concours CASSIN
 - Concours LOMBOIS
 - Concours JESSUP
 - Diplôme Fédéral de Juriste du Patrimoine (DFJP)
6. Divers

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

Mme Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, Doyen de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
Mme Peggy DUCOULOMBIER, Vice-Doyen Relations internationales
Mme Bénédicte GIRARD, Vice-Doyen Licence Droit
M. Etienne MULLER, Vice-Doyen Masters Droit
Mme Catherine BIERENT, Chargée de mission filière AES
Mme Elsa DONGOIS, Responsable administrative

Membres élus :

Collège A

M. Raphaël ECKERT, Mme Caroline KLEINER, Mme Estelle NAUDIN, M. Dominique RITLENG

Collège B

Mme Fabienne GAZIN, Mme Delphine PORCHERON, Mme Christel SIMLER, M. Bruno TRESCHER

Collège des BIATSS

M. Nicolas KELLER

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

M. Vincent BIEHLER, M. Victor GEORGET

MédiaDroit :

Mme Emmanuelle TRAUZZOLA, M. Olivier TRABACH

UNI :

M. Michel ANDREU-SANCHEZ

Personnalités extérieures :

M. Yvan JEANNERET, représentant de l'Ordre des Experts comptables,

M. Cedric LUTZ-SORG, représentant de M. Christophe DARBOIS, Bâtonnier de l'Ordre des avocats,

Mme Antonia CALDEROLI-LOTZ, suppléante de M. Daniel SCHEID, représentant de la chambre départementale des notaires du Bas-Rhin,

Mme Charlène PLESSI, suppléante de M. Thierry GHERA, Président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg.

Avaient donné procuration :

Membres élus :

Collège A

Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE à M. Raphaël ECKERT

M. Jean-Maternelle STAUB à Mme Estelle NAUDIN

M. Jean-Patrice STORCK à Mme Caroline KLEINER

Collège B

M. Patrice HILT à Mme Christel SIMLER

M. Salim ZEIBAK à M. Bruno TRESCHER

Mme Monica HUBELE à Mme Delphine PORCHERON

M. Pierre SCHAEFFER à Mme Fabienne GAZIN

Collège des BIATSS

Mme Astrid HATT à M. Nicolas KELLER

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

Mme Agathe WALTER à M. Vincent BIEHLER

M. Alexandre HOURLIER à M. Victor GEORGET

MédiaDroit :

M. Guillaume SCHORP à Mme Emmanuelle TRAUZZOLA

UNI :

Mme Karine VIGNET à M. Michel ANDREU-SANCHEZ

Personnalités extérieures

Mme Danièle MAZZEGA, Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg à M. Yvan JEANNERET

Etaient excusés :

Membres de droit et invités :

Mme Sylvie LACAULE, représentante de Mme Martine GEMMERLE, Directrice du SCD

Membres élus :

Personnalités extérieures :

M. Olivier BITZ, Conseiller communautaire de l'Eurométropole de Strasbourg

Etaient absents :

Membres de droit et invités :

M. Emanuel CASTELLARIN, Directeur de la Fédération de recherche

Membres élus :

Collège A

Mme Catherine HAGUENAU- MOIZARD

Collège B

Collège des BIATSS :

Collège des étudiants :

MédiaDroit

Mme Clémence LECLERCQ, M. Elias MOUNTASIR, Mme Salomé GSELL

Personnalités extérieures :

Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, représentante du Conseil Régional d'Alsace

Mme Sonia KLEISS-STARK, représentante CCI Strasbourg et Bas-Rhin

Nombre de membres en exercice	38
Nombre de votants, présents ou représentés	31

Madame le Doyen, Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, ouvre la séance à 10h05.

1. Informations du doyen

- *Séminaire intensif de révision*

Le Séminaire intensif de révision a connu en décembre, un succès un peu inférieur à celui du mois d'octobre mais une grande partie des étudiants inscrits y ont participé. La plupart des groupes comprenaient entre 25 et 30 étudiants. L'année prochaine, l'expérience sera réitérée avec quelques ajustements possibles au niveau des heures : 3 heures en octobre, 5 heures en décembre et 2 heures en mai.

- *Séminaire d'expression orale*

Le séminaire d'expression orale a rassemblé une cinquantaine d'étudiants, ce qui est assez peu. Si l'accueil n'est pas plus favorable par les étudiants, il faudra en tirer les conséquences et s'interroger sur la pertinence de la reconduction de cette opération. Pourtant, l'information a été largement diffusée. Il faut souligner l'importance de cet exercice oral dans la préparation aux concours et pour les examens. Il serait également possible d'élargir les inscriptions aux étudiants de licence deuxième année.

Madame Christel SIMLER demande si le séminaire est évalué par les étudiants. Madame le Doyen lui répond qu'un bilan a effectivement eu lieu et que les retours anonymes des étudiants étaient positifs. Selon Madame Giraud-Beauregardt, qui anime cet atelier, les performances des étudiants sont intéressantes notamment pour les concours de plaidoirie. Il est par ailleurs impératif de suivre les 4 ateliers qui s'organisent autour d'une progression pédagogique. Seuls les samedi après-midi sont proposés aux étudiants car les moyens logistiques ne permettent pas de faire autrement.

- *Signature de la lettre d'intention avec la Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice (CEPEJ)*

Madame le Doyen et M. le professeur Raphaël ECKERT ont été accueillis par M. Christos Giakoumopoulos, Directeur Général des Droits de l'Homme et de l'Etat de Droit au Conseil de l'Europe, le 16 janvier 2018 pour signer une Déclaration d'intention concrétisant le partenariat entre la Faculté de droit et la CEPEJ. Ce partenariat est important car il permettra d'avoir de multiples répercussions pour la Faculté de droit qui accueillera des experts dans le cadre des formations et des activités de recherche. Il a également vocation à mettre à disposition des enseignants-chercheurs des outils et travaux de la CEPEJ. Les enseignants-chercheurs, les doctorants ainsi que les étudiants de master 2 pourront participer à des réunions qui ne sont habituellement pas ouvertes au public. Le programme complet des groupes de travail de la CEPEJ sera communiqué à la faculté ; ceux-ci rassemblent des haut-fonctionnaires de la justice représentant l'ensemble des pays européens. Des intervenants de la CEPEJ interviendront en outre au sein du Master 2 Cyberjustice.

Madame le Doyen conclut en rappelant que l'ouverture aux institutions européennes est bénéfique aussi bien pour les étudiants que pour les enseignants-chercheurs.

- *Partenariat avec la chambre nationale des huissiers de justice (CNHJ)*

Madame le Doyen va rencontrer la Chambre Nationale des Huissiers de Justice pour signer une lettre d'intention à Paris. La CNJF s'engage à financer en partie la formation Cyberjustice mais cette formation n'étant pas encore accréditée, la signature engagera les parties autour d'une lettre d'intention dans un premier temps. En effet, la création du master Cyberjustice à la rentrée 2018 est rendue possible grâce au financement des professionnels et s'intègre dans un objectif d'insertion professionnelle. A la suite de l'accréditation de la formation, une convention de partenariat sera conclue entre la Faculté de droit et la CNHJ, mais également avec le Barreau de Strasbourg et la Compagnie Nationale des Experts de Justice, ce qui représentera un financement à hauteur de 12000 euros par an pour le master Cyberjustice.

2. Adoption du procès-verbal

- En l'absence de demande de modification, le procès-verbal du 04/12/2017 a été adopté à l'unanimité.

3. Tableaux des capacités Masters 2 Droit et Master 1 AES

M. le professeur Etienne MULLER, vice-doyen chargé des masters Droit, présente le tableau récapitulatif des modalités concernant la sélection dans les parcours en Master 2 Droit. Il est à rappeler que le régime de sélection reste dérogatoire en 2018/2019 pour la filière Droit.

Dans le tableau récapitulatif figurent les capacités d'accueil, les critères utilisés pour la sélection et la période pendant laquelle s'opère la sélection des candidatures.

Le professeur Raphaël ECKERT demande si la capacité d'accueil est contraignante et jusqu'à quel point. M. Etienne MULLER répond que la capacité d'accueil de chaque parcours de M2 résulte d'une répartition calculée à partir de la capacité globale du master 1.

M. Raphaël ECKERT demande si le recteur peut rediscuter ensuite avec la Faculté.

Madame le Doyen rappelle qu'un arrêté de l'Eurométropole fixe la capacité d'accueil totale du bâtiment de la Faculté de droit et qu'elle ne prendra pas la responsabilité d'accueillir davantage d'étudiants pour des raisons de sécurité.

Madame le professeur Caroline KLEINER souligne qu'il est difficile de maîtriser le nombre d'inscrits donc la capacité mentionnée dans chaque formation paraît être contraignante.

Madame le Doyen rappelle que la question des pré-requis est déterminante dans la sélection des candidatures.

M. Cédric LUTZ-SORG, Bâtonnier, demande jusqu'à quand ce régime restera dérogatoire.

Madame le Doyen répond que des changements peuvent intervenir à moyens termes. En revanche la conférence des doyens a acté que pour la rentrée 2018, la sélection s'opérerait encore en master 2 pour la filière Droit. A Strasbourg, le maintien de la sélection M2 est d'autant plus souhaitable qu'est mise en place la nouvelle offre de formation à la rentrée prochaine. En effet, les étudiants n'auraient pas eu

connaissance des informations et des pré-requis suffisamment en amont, ce qui aurait été pédagogiquement inopportun. Cet aspect a été déterminant pour conserver la dérogation. Il reviendra toutefois à la CFVU de se prononcer définitivement sur ce point.

Madame le Doyen a reçu un mail de la part de l'AED – Club AES avec un questionnement sur les attendus du Master Droit de l'Homme. Elle a pu s'entretenir avec Mme le professeur Florence Benoit-Rohmer qui accepte de changer le terme « validation des enseignements » par « solides connaissances en ». Par ailleurs, M. Etienne MULLER rappelle que pour les étudiants étrangers ou partis en Erasmus, et qui n'auraient pas suivi les cours recommandés, leur dossier sera étudié et pourra être accepté s'il correspond au niveau attendu.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur du tableau récapitulatif des capacités et modalités de sélection en Master 2 Droit et Master 1 AES.

4. Catalogue des formations des Relations Internationales

Madame le professeur Peggy DUCOULOMBIER, vice-doyen chargée des relations internationales, présente le catalogue des formations mis à jour pour la nouvelle offre de formation en direction des étudiants entrants (Erasmus ou Hors-Europe). Ces modifications seront prises en compte sous réserve de l'accréditation de l'offre de formation. Mais ces éléments doivent être renseignés aujourd'hui en raison des demandes d'informations des universités partenaires pour les enseignements qui seront ouverts pour l'année universitaire 2018/2019.

Madame le professeur Caroline KLEINER souligne que le cours « Introduction au droit international public » qui apparaît dans le catalogue s'intitule désormais « Introduction au droit international ». Elle ajoute que la traduction en anglais à retenir de « Droit de la responsabilité » est celle de « Tort Law ».

M. le professeur Dominique RITLÉNG apprécie qu'il y ait de nombreux cours assurés en anglais. Madame Peggy DUCOULOMBIER lui répond que tous les cours sont traduits en anglais dans le catalogue mais ne sont pas forcément dispensés en anglais. Seul le cours de Contract Law est un cours supplémentaire qui sera enseigné en anglais.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur du catalogue des formations Relation Internationales.

5. Demandes de subvention

- Concours CASSIN

Madame le professeur Peggy DUCOULOMBIER présente le concours CASIIN qui est un concours international de plaidoirie sur le droit européen des droits de l'homme, organisé conjointement par la Faculté de droit et la Fondation René CASSIN. Il est géré par les personnels de la Faculté, de la Fondation Cassin et avec l'aide de l'association MédiaDroit. La phase orale se tiendra les 4,5 et 6 avril tandis que la phase écrite se tient en ce moment pour la sélection de 32 équipes. Le Conseil de l'Europe et la Cour Européenne des Droits de l'homme apportent un soutien matériel. Concernant les recettes, elles

proviennent des droits d'inscription au concours et des subventions versées par les partenaires institutionnels.

Madame Elsa DONGOIS, responsable administrative, explique que les recettes sont réparties entre la Fondation Cassin et la Faculté de droit : les droits d'inscription des équipes sont perçus par la Fondation Cassin et les subventions sont versées à la Faculté de droit. Nous avons demandé des subventions à différents partenaires et nous sommes en attente de leur réponse. La difficulté, c'est que nous ne sommes pas assurés de recevoir une réponse favorable pour l'ensemble des demandes. Donc nous proposons de voter une subvention de la Faculté de droit à hauteur de 2500 euros. Ce montant est identique à celui de l'année dernière mais cette fois-ci la subvention n'apparaît pas dans le budget prévisionnel. En effet, la subvention de la Faculté de droit viendrait combler le déficit au cas où une subvention extérieure ne nous soit pas versée.

Madame le professeur Caroline KLEINER se demande pourquoi il y a un tel décalage entre les recettes perçues par la Fondation Cassin et celles versées à la Faculté de droit. Madame le professeur Peggy DUCOULOMBIER confirme ce décalage et explique que c'est le résultat d'une situation dont nous avons hérité. En principe, les recettes sont fléchées en fonction des dépenses à prendre en charge par l'une ou l'autre institution. La Fondation Cassin a par exemple en charge la gestion des équipes. Nous sommes en discussion avec la Fondation Cassin pour assurer l'équilibre financier et garantir que des mouvements puissent avoir lieu entre nos deux entités dans la mesure où nos recettes sont variables et inconnues. Une convention va être élaborée pour faciliter les échanges.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la subvention de 2500 euros pour l'organisation du Concours Cassin

- Concours LOMBOIS

Le concours LOMBOIS est un concours de plaidoirie portant sur le droit pénal international qui se déroulera à la Faculté de droit de Limoges du 22 au 24 février 2018. Une équipe constituée de 3 étudiants du master 2 Droit Pénal et Sciences Criminelles ainsi que d'un doctorant accompagnateur, représentera la Faculté de droit de Strasbourg. L'association du master 2 Droit Pénal et Sciences Criminelles demande une participation à la Faculté de droit à hauteur de 400 euros. C'est le montant demandé habituellement.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la subvention de 400 euros pour le concours LOMBOIS.

- Concours JESSUP

Le concours Philip C. Jessup est un concours de plaidoirie portant sur le droit international public. Une équipe composée de 7 membres comprenant 5 plaideurs, 1 coach et une assistante, participera au concours pour représenter notre faculté. La première phase se déroulera à Paris du 15 au 18 février

2018. La seconde phase se déroulera à Washington. Madame le professeur Niki Aloupi supervise ce projet. Pour la première phase, l'équipe demande une subvention à hauteur de 600 euros à la faculté de droit.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la subvention de 600 EUROS pour le concours JESSUP.

- Diplôme fédéral de Juriste du Patrimoine (DFJP)

Madame le professeur Estelle NAUDIN rappelle que ce diplôme concerne les étudiants en master 2 Droit et gestion de patrimoine qui ont la possibilité de suivre les enseignements du DFJP à distance grâce à une plateforme installée à Toulouse. Chaque année, une semaine de séminaires et d'examens sont organisés à Toulouse. Dans ce contexte, l'association organise de nombreuses activités pour bénéficier de subventions. Les anciens étudiants et les maîtres de stage sont également sollicités pour verser la taxe d'apprentissage. Il y a déjà eu confirmation d'un prochain versement au titre de la taxe d'apprentissage de 2500 euros et c'est pourquoi l'association sollicite 1000 euros pour financer une partie de la semaine à Toulouse.

Madame Elsa DONGOIS ajoute que nous n'avons pas pour l'instant reçu ce versement. Elle indique que les CFA prennent une part des versements inscrits dans un quota et le reste en hors quota revient à la Faculté de droit. Nous saurons ce qui sera effectivement versé pour le master droit et gestion de patrimoine au courant de l'année. Cette demande de subvention s'opère dans le même cadre que le master DJCE. Il avait été acté que les subventions versées pouvaient aller jusqu'à 50 euros par étudiant.

Madame le Doyen dit qu'il paraît financièrement tenable de voter la somme de 1000 euros. Nous abondons ici 300 euros supplémentaires grâce au montant de la taxe d'apprentissage devant être perçu.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la subvention de 1000 euros pour la participation au DFPJ.

6. Divers

Madame Catherine BIERENT, chargée de mission AES, annonce la tenue de la 24eme promotion du Tournoi de gestion européen porté par les conseils régionaux de l'Ordre des Experts Comptables d'Alsace et de Lorraine. L'an dernier, une équipe en M1 AES et une équipe en master Droit des affaires y ont participé. Lors de ces jeux d'entreprise, les étudiants deviennent des créateurs d'entreprise en compétition avec d'autres équipes. Ce tournoi aura lieu les 22 et 23 mars. Deux équipes constituées de 4 étudiants représenteront la Faculté de droit et seront tuteurés par Madame Catherine BIERENT. Les droits d'inscription s'élèvent à 360 euros par équipe, soit une demande de subvention à la faculté de 720 euros.

Les documents de présentation et les éléments budgétaires n'ont pas été mis à disposition des membres du conseil. Madame le Doyen souligne le très grand intérêt que présente la participation à ce concours. Ce

dernier contribue en outre à développer les liens avec l'Ordre des Experts comptables. Elle propose de procéder à une consultation électronique dans les prochains jours pour le vote.

M. Yves Jeanneret, représentant de l'Ordre des Experts Comptables, ajoute que ce concours est très motivant car il y a une vraie émulation entre les étudiants en provenance de différentes formations. L'ensemble des épreuves est interdisciplinaire et les débats très intéressants font appel à de bonnes capacités orales. Des équipes allemandes y participent également.

Madame Elsa DONGOIS fait un point sur l'avancée des travaux. Les travaux du premier étage aile nord ont débuté. Elle remercie les enseignants qui ont vidé leur bureau dans les délais. Les enseignants ont à disposition un autre bureau qui leur est dédié et où ont été installés des ordinateurs et une imprimante. Le service des masters 2 a été délocalisé au deuxième étage à la bibliothèque aile sud et une signalétique a été mise en place pour orienter au mieux les usagers.

Madame le Doyen annonce que le prochain Conseil de faculté aura lieu le 12 mars. Cette séance supplémentaire s'avère indispensable eu égard aux échéances de la CFVU.

Le Conseil de faculté se termine à 11h12.

Le Doyen,

Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU

Dates des prochains Conseils de faculté (ajustements possibles)

- 12 mars 2018
- 9 avril 2018
- 14 mai 2018
- 11 juin 2018